



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

MOLINES EN QUEYRAS

La séance débute par la demande de Monsieur le Maire de bien vouloir rajouter les délibérations concernant la rémunération des commissaires enquêteurs, des demandes de subventions et la tarification des secours sur pistes.

Les membres du conseil acceptent

Présents : MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, LAGET François, LEMENACH Arielle, GARCIN Valérie

Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, MORETTON Sébastien, GARCIN Valérie

Secrétaire de séance : LEMENACH Arielle

1/ Approbation du compte rendu du 14 octobre 2019

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 octobre 2019 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

2/ Délibération groupement commandes ambulances-attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle la constitution d'un groupement de commandes entre les communes du Queyras pour l'organisation des secours en hiver par le transport sanitaire par ambulance des victimes d'accidents sur les domaines alpins et nordiques des communes du Queyras pour les saisons hivernales 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 ;

La Commission d'Appel d'Offres du groupement, présidée par le représentant de la Commune d'Aiguilles s'est réunie le 15 novembre 2019, afin de procéder à l'analyse des plis reçus et à la désignation de l'attributaire de ce marché.

L'offre de la société « Ambulances Alpine » à GAP a été retenue pour un montant s'élevant pour les 3 saisons hivernales à 216 795,00 €.

Vote : pour à l'unanimité

3/ Délibération groupement de commandes navettes -attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle la constitution d'un groupement de commandes entre les communes du Queyras pour l'organisation de transport routier non-urbain collectif sous forme de navettes touristiques sur le territoire du Queyras pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et les saisons estivales 2020, 2021 et 2022.

Il précise que la Commune d'Abriés-Ristolas, a été chargée de la procédure de passation et de l'exécution du marché public correspondant au nom et pour le compte des autres membres pour les 3 prochaines années soit de l'hiver 2019/2020 jusqu'à l'été 2022.

Il indique qu'il a été omis dans la convention de groupement de commandes, d'autoriser le coordonnateur à procéder à la signature des marchés correspondants et qu'il convient de l'ajouter.

Vote : pour à l'unanimité

4/ Délibération soutien aux jeunes sportifs

Monsieur le Maire rappelle que deux jeunes de la commune sont reconnus comme athlètes de haut niveau dans leur discipline. Pour aider ces derniers dans leur pratique et accéder au très haut niveau il propose, comme les années antérieures de leurs verser une aide financière s'élevant à 500 € en début de saison et un bonus de 500€ en fin de saison si l'athlète termine dans un niveau européen ou mondial dans leur discipline.

Vote : pour à l'unanimité

5/ Demande de subvention pour l'association les Fountgillencs pour l'organisation de l'anniversaire du Canal de Rouchas Frach

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association les Fountgillencs souhaite organiser un événement pour le 10^{ème} anniversaire de l'inauguration du lieu de mémoire du Canal de Rouchas Frach. La manifestation a pour but de remettre à l'honneur le travail et les traditions qui évoluent autour du l'ancien canal. Le Maire propose de débloquer un montant de 1000 € au profit de l'association les Fountgillencs afin de les aider pour l'organisation de cette manifestation. Le montant sera versé sur justificatifs des dépenses.

Vote : pour à l'unanimité

6/ Indemnité de conseil alloué au comptable du trésor public

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire il a été demandé de bien vouloir retirer cette délibération.

Après échanges, le conseil décide de maintenir la délibération et de voter les indemnités.

Vote : pour 1- abstention 1- contre 4

7/ Décisions modificatives

CREDITS A OUVRIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	66	66111			Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00
Total							10 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	65	65738			Autres organismes publics	-10 000,00
Total							-10 000,00 €

Vote : pour à l'unanimité

CREDITS A OUVRIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	23	2313	104		Constructions	80 000,00
Total							80 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	23	2313	ONA		Constructions	-80 000,00
Total							-80 000,00 €

Vote : pour à l'unanimité

8/ Délibération concernant le transfert d'eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est de bonne administration, sans attendre l'adoption définitive de la loi de s'opposer au transfert de compétence « eau potable » et de solliciter son report au 1^{er} janvier 2026.

Vote pour à l'unanimité

9/ Convention Saf

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque début de saison, il est nécessaire de valider la convention avec le SAF pour ce qui concerne les évacuations des secours sur pistes.

Vote : pour à l'unanimité

10/ Délibération validant la convention pour ce qui concerne le logement des travailleurs saisonniers

Monsieur le Maire rappelle que la loi montagne II du 28/12/2016 stipule que « les communes touristiques, au sens du code du tourisme, ont l'obligation de conclure avec l'Etat une « convention pour le logement des travailleurs saisonniers ». La convention doit être composée d'un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers et des moyens d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de trois ans à compter de sa signature.

Vote : pour à l'unanimité

11/ Délibération prévoyance MNT

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG 05) pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

Vote : pour à l'unanimité

12/ Création de la régie communale pour la piste de luge.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la gestion de la piste de luge par la mairie, il est nécessaire de créer une régie de recette pour l'encaissement de la vente des tickets de la piste de luge.

Vote pour à l'unanimité

13/ Budget primitif Piste de luge

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la gestion de la piste de luge a été reprise récemment par la commune et qu'il est donc nécessaire de présenter un budget primitif pour cette fin d'année 2019.

Vote : pour à l'unanimité

14/Délibération concernant le projet de route forestière du Sommet bucher

Suite aux différents échanges avec les services de l'ONF, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les changements pour ce qui concerne la route forestière du sommet bucher et de reporter les subventions d'un an.

Vote : pour à l'unanimité

15/ Renouvellement du bail des amoureux

Monsieur le Maire informe que le bail liant la commune avec la SARL les amoureux pour ce qui concerne le chalet d'altitude du même nom arrive bientôt à échange. Il propose donc de le renouveler dans les mêmes conditions en mentionnant les travaux d'isolation nécessaire en vigueur.

Vote : pour à l'unanimité

16/ Demande de subvention pour l'achat d'un engin communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département et de l'Etat, dans le but d'effectuer l'achat d'un véhicule technique communal.

L'estimation du projet est de 18 709.73 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes et l'Etat à hauteur de 40 % soit 7 483.90 € chacun. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote pour à l'unanimité

17/Rémunération du commissaire enquêteur dans le cadre de la servitude du domaine skiable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur DUPONT Alexandre a été nommé par le Tribunal Administratif de Marseille pour effectuer l'enquête publique dans le cadre de la régularisation du domaine skiable de notre Commune.

Aux termes de cette enquête, le Tribunal Administratif de Marseille a transmis à Monsieur le Maire la décision d'indemnisation qui s'élève à 1 654.15€

Vote : pour à l'unanimité

18/ Rémunération du commissaire enquêteur dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Pasquali André a été nommé par le Tribunal Administratif de Marseille pour effectuer l'enquête publique du PLU de notre Commune.

Aux termes de cette enquête, le Tribunal Administratif de Marseille a transmis à Monsieur le Maire la décision d'indemnisation qui s'élève à 12 636.36€ (douze milles six cent trente-six euros et trente-six centimes).

Vote : pour à l'unanimité

19/ Validation des tarifs des secours sur pistes

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération proposant la tarification des secours pour ce qui concerne le domaine nordique.

Pour à l'unanimité

20/ Délibérations validant le remboursement et la tarification des secours sur pistes pour ce qui concerne le domaine alpin

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération proposant la tarification des secours pour ce qui concerne le domaine alpin.

Pour à l'unanimité

21/ Participation financière aux renforts pompiers

Le Maire expose les nouvelles mesures prises, pour la saison hivernale 2019/2020, quant à la mise en place d'un renfort saisonnier (sapeur-pompier volontaire) sur le territoire du Guillestrois/Queyras. Déduction faite de la part de la communauté de communes, il resterait donc une dépense de 1020 € à répartir équitablement entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Château Ville Vieille, Molines, Saint Véran.

Pour à l'unanimité

22/ Demande de subvention pour les travaux thermique et énergétique du bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de rénover le bâtiment communal avec des travaux d'isolation.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre des travaux du bâtiment communal

L'estimation du projet est de 100 000 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité à hauteur de 30 % soit 30 000 €, par la région PACA dans le cadre du FRAT 1250 à hauteur

de 30% soit 30 000€, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 20% soit 20 000 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Pour à l'unanimité

23/ Demande de subvention pour la mise en valeur de l'accueil au public du bâtiment communal de la mairie

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de réhabiliter et permettre un meilleur accueil du bâtiment communal de la mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre d'un meilleur accueil du bâtiment communal

L'estimation du projet est de 30 000 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité à hauteur de 40 % soit 12 000 €, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 40% soit 12 000 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Pour à l'unanimité

Questions diverses

- Passerelle piétonne au Pont des Marrous : le projet sera étudié par IT05 pour 2020 dans le cadre de la création d'une voie verte et itinéraire doux
- Ouverture du domaine nordique au pont de l'ariane a été un succès : + de 300 personnes le samedi
- Rénovation de pont de la gravière terminée avec un financement quasi-totale de la commune.
- Création de 2 pistes supplémentaires au niveau du pont de l'ariane pour le domaine nordique
- L'escalier de la piste de luge est en place pour la saison d'hiver ainsi que la plateforme d'accès aux caisses. L'opération a été assurée par la commune sans aucune contrepartie financière.
- Inauguration des travaux de restauration de la cabane « Lou pasquier » seront reportés au printemps
- Installation de table et banc a proximité de la piste de luge à étudier
- Implantation d'un message de bienvenue à l'entrée de la commune : l'endroit est à définir
- De plus en plus de panneaux publicitaires fleurissent sur la commune : un recensement sera envoyé au Parc Naturel du Queyras pour voir qu'elle action il est possible de faire
- Il est demandé le déneigement des trottoirs du pont des Marrou
- Association les Fountgillencs état d'avancement de la salle polyvalente à Fontgillarde.
- Il est rappelé que les salles polyvalentes existantes sont mises à disposition gratuitement aux associations de la commune
- Prochain conseil Lundi 20 Janvier 2020

Fin de la séance à 18H15

Le Maire

MARTIN Francis